40	16 -06- 2000		29	9	BEF	00223 00085	
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	U.	D.		C 1.

COMPTES ANNUELS EN MILLIERS DE FRANCS

RAISON OU DENOMINATION SOCIALE : ***SUPERSANIT***

Forme juridique : ***Société anonyme***

Adresse : ***Avenue des Princes*** N° : ***28*** Bte :

Code postal : ***1300*** Commune : ***Wavre***

Registre : ***RC*** Greffe de : ***NIVELLES*** N° : ***33748***

Numéro de TVA ou numéro national ***402.049.855***

DATE ***18 / 05 / 1994*** du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du ***18 / 05 / 2000***

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01 / 01 / 1999 au 31 / 12 / 1999

Exercice précédent du 01 / 01 / 1998 au 31 / 12 / 1998

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement : oui / ~~non~~ *

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

HUET Jean-Pierre,
Rue de Trazegnies 131, 6180 Courcelles, BELGIQUE
Président du conseil d'administration

CAHAY Pol,
Rue Géry Everaerts 42, 1300 Limal, BELGIQUE
Administrateur délégué Fin de mandat : 31/12/1999

COLLIN André,
Rue de la Retraite 6, 5555 Bièvre, BELGIQUE
Administrateur

(éventuellement suite page C 1bis.)

Sont joints aux présents comptes annuels : - le rapport des commissaires *
- le rapport de gestion *

Nombre total de pages déposées : 29 Numéros des pages du document normalisé non déposées parce que sans objet : *7, 10, 11, 18, 20*

Signature
(nom et qualité)
LINCE Joseph
Administrateur-délégué

Signature
(nom et qualité)
SIMON Pierre
Administrateur-délégué

* Biffer ce qui ne convient pas.

TVA	402.049.855	C 1 bis.

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES (suite de la page C 1)

DU JARDIN André,
Schoonmansveld 12 , 2870 Puurs, BELGIQUE
Administrateur

HOCKE Didier,
Avenue de la Basilique 42 , 1082 Berchem-Sainte-Agathe, BELGIQUE
Administrateur

LEMAIRE André,
Rue Bois de Sclessin 5 , 4102 Ougrée, BELGIQUE
Administrateur

LINCE Joseph,
Avenue des Démineurs 22 , 4970 Stavelot, BELGIQUE
Administrateur délégué Début de mandat : 17/02/2000

LINCE Claude,
Avenue des Démineurs 22 , 4970 Stavelot, BELGIQUE
Administrateur

RASPE Ghislaine,
Rue Vlaesendael 62 , 1700 Dilbeek, BELGIQUE
Administrateur

SIMON Pierre,
Rue du Baileux 5 , 4053 Embourg, BELGIQUE
Administrateur délégué Début de mandat : 17/02/2000

(éventuellement suite pageC 1 ter.)

- L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 78 et 82 de la loi du 21 février 1985 relative à la réforme du revisorat d'entreprises.

- Une mission de vérification ou de redressement des comptes annuels a-t-elle été confiée à un expert-comptable inscrit au tableau des experts-comptables externes de l'Institut des Experts-Comptables ou à un reviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire ~~OUI~~ / NON [1].

Si OUI, doivent être mentionnés ci-après : les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou reviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de l'Institut des Experts-Comptables ou de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises ainsi que la nature de sa mission (A. Tenue des comptes de l'entreprise [2] ; B. Etablissement des comptes annuels [2] ; C. Vérification de ces comptes; D. Correction de ces comptes).

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

[1] Biffer ce qui ne convient pas.

[2] Mention facultative.

TVA	402.049.855	C 1 ter.

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES (suite de la page C 1bis.)

STARCK Désiré,
Rue de la Gendarmerie 13 a , 5600 Philippeville, BELGIQUE
Administrateur

TRIES Myriam,
Rue de Quinque 41 , 5100 Wierde, BELGIQUE
Administrateur

VRANCKX Bernard,
Vaartkom 32 , 3000 Leuven, BELGIQUE
Administrateur

HENRARD Marie-France,
Avenue des Démineurs 22 , 4970 Stavelot, BELGIQUE
Administrateur Début de mandat : 17/02/2000

Deloitte & Touche Reviseurs d'Entreprises SC (BE 429.053.863)
Avenue Louise 240 , 1050 Bruxelles, BELGIQUE
Commissaire-reviseur

Est représentée par :

MOTTE Brigitte, Reviseur d'Entrepris
Avenue Louise 240 , 1050 Bruxelles, BELGIQUE

(éventuellement suite pageC 1 quater.)

- L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 78 et 82 de la loi du 21 février 1985 relative à la réforme du revisorat d'entreprises.

- Une mission de vérification ou de redressement des comptes annuels a-t-elle été confiée à un expert-comptable inscrit au tableau des experts-comptables externes de l'Institut des Experts-Comptables ou à un reviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire ~~OUI~~ / NON [1].

Si OUI, doivent être mentionnés ci-après : les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou reviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de l'Institut des Experts-Comptables ou de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises ainsi que la nature de sa mission (A. Tenue des comptes de l'entreprise [2] ; B. Etablissement des comptes annuels [2] ; C. Vérification de ces comptes; D. Correction de ces comptes).

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

[1] Biffer ce qui ne convient pas.

[2] Mention facultative.

TVA	402.049.855	C 2.

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. BILAN APRES REPARTITION			
ACTIF			
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	25 113	27 571
I. Frais d'établissement (annexe I)	20		
II. Immobilisations incorporelles (ann. II)	21		
III. Immobilisations corporelles (ann. III)	22/27	23 800	26 258
A. Terrains et constructions	22	17.025	18.082
B. Installations, machines et outillage	23	4.153	6.862
C. Mobilier et matériel roulant	24	2.622	1.314
D. Location-financement et droits similaires	25		
E. Autres immobilisations corporelles	26		
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27		
IV. Immobilisations financières (ann. IV et V)	28	1 313	1 313
A. Entreprises liées	280/1		
1. Participations	280		
2. Créances	281		
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	282/3		
1. Participations	282		
2. Créances	283		
C. Autres immobilisations financières	284/8	1.313	1.313
1. Actions et parts	284	1.301	1.301
2. Créances et cautionnements en numéraire	285/8	12	12
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	121 461	123 235
V. Créances à plus d'un an	29		
A. Créances commerciales	290		
B. Autres créances	291		
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	3	57 775	61 449
A. Stocks	30/36	57.775	61.449
1. Approvisionnements	30/31		
2. En-cours de fabrication	32		
3. Produits finis	33		
4. Marchandises	34	57.775	61.449
5. Immeubles destinés à la vente	35		
6. Acomptes versés	36		
B. Commandes en cours d'exécution	37		
VII. Créances à un an au plus	40/41	54 728	57 964
A. Créances commerciales	40	53.253	57.564
B. Autres créances	41	1.475	400
VIII. Placements de trésorerie (ann. V et VI)	50/53		
A. Actions propres	50		
B. Autres placements	51/53		
IX. Valeurs disponibles	54/58	8 392	3 488
X. Comptes de régularisation (ann. VII)	490/1	566	334
TOTAL DE L' ACTIF	20/58	146 574	150 806

TVA	402.049.855	C 3.

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES	10/15	65 915	65 804
I. Capital (ann. VIII)	10	35 950	35 950
A. Capital souscrit	100	35.950	35.950
B. Capital non appelé (-)	101		
II. Primes d'émission	11	2 950	2 950
III. Plus-values de réévaluation	12		
IV. Réserves	13	27 015	26 904
A. Réserve légale	130	3.595	3.595
B. Réserves indisponibles	131	74	74
1. Pour actions propres	1310		
2. Autres	1311	74	74
C. Réserves immunisées	132	1.764	1.764
D. Réserves disponibles	133	21.582	21.471
V. Bénéfice reporté	140		
Perte reportée (-)	141		
VI. Subsides en capital	15		
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16	1 450	820
VII. A. Provisions pour risques et charges	160/5	1 450	820
1. Pensions et obligations similaires	160		
2. Charges fiscales	161		
3. Grosses réparations et gros entretien	162		
4. Autres risques et charges (ann. IX)	163/5	1.450	820
B. Impôts différés	168		
DETTES	17/49	79 209	84 182
VIII. Dettes à plus d'un an (ann. X)	17	4 246	5 969
A. Dettes financières	170/4	4.246	5.969
1. Emprunts subordonnés	170		
2. Emprunts obligataires non subordonnés	171		
3. Dettes de location-financement et assimilées	172		
4. Etablissements de crédit	173	4.246	5.969
5. Autres emprunts	174		
B. Dettes commerciales	175		
1. Fournisseurs	1750		
2. Effets à payer	1751		
C. Acomptes reçus sur commandes	176		
D. Autres dettes	178/9		
IX. Dettes à un an au plus (ann. X)	42/48	74 186	77 772
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	3.553	4.908
B. Dettes financières	43	44.145	42.905
1. Etablissements de crédit	430/8	44.145	42.905
2. Autres emprunts	439		
C. Dettes commerciales	44	16.778	20.915
1. Fournisseurs	440/4	16.778	20.915
2. Effets à payer	441		
D. Acomptes reçus sur commandes	46	240	145
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	8.217	6.950
1. Impôts	450/3	2.696	2.700
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	5.521	4.250
F. Autres dettes	47/48	1.253	1.949
X. Comptes de régularisation (ann. XI)	492/3	777	441
TOTAL DU PASSIF	10/49	146 574	150 806

TVA	402.049.855	C 4.

2. COMPTE DE RESULTATS
(sous la forme de liste)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
I. Ventes et prestations	70/74	459 099	471 360
A. Chiffre d'affaires (annexe XII, A)	70	434 837	448 959
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation +, réduction -)	71		
C. Production immobilisée	72		
D. Autres produits d'exploitation (ann. XII, B)	74	24 262	22 401
II. Coût des ventes et des prestations (-)	60/64	(459 106)	(467 424)
A. Approvisionnements et marchandises	60	397 979	414 850
1. Achats	600/8	394 306	414 643
2. Variation des stocks (augmentation -, réduction +)	609	3 673	207
B. Services et biens divers	61	18 146	17 487
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. XII, C2)	62	35 111	28 636
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	5 219	6 098
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations +, reprises -) (ann. XII, D)	631/4	1 280	(587)
F. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -) (ann. XII, C3 et E)	635/7	630	(450)
G. Autres charges d'exploitation (ann. XII, F)	640/8	741	1 390
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	649		
III. Bénéfice d'exploitation (+)	70/64		3 936
Perte d'exploitation (-)	64/70	(7)	
IV. Produits financiers	75	12 908	12 868
A. Produits des immobilisations financières	750		
B. Produits des actifs circulants	751	56	91
C. Autres produits financiers (ann. XIII, A)	752/9	12 852	12 777
V. Charges financières (-)	65	(10 795)	(11 400)
A. Charges des dettes (ann. XIII, B et C)	650	1 836	2 568
B. Réductions de valeur sur actifs circulants autres que ceux visés sub. II. E. (dotations +, reprises -) (ann. XIII, D)	651		
C. Autres charges financières (ann. XIII, E)	652/9	8 959	8 832
VI. Bénéfice courant avant impôts (+)	70/65	2 106	5 404
Perte courante avant impôts (-)	65/70		

TVA	402.049.855	C 5.

2. COMPTE DE RESULTATS (suite)

(sous la forme de liste)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
VI. Bénéfice courant avant impôts ..... (+)	*(70/65)*	*2 106*	*5 404*
Perte courante avant impôts ..... (-)	*(65/70)*		
VII. Produits exceptionnels	76		
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels	762		
D. Plus - values sur réalisation d'actifs immobilisés	763		
E. Autres produits exceptionnels (ann. XIV, A)	764/9		
VIII. Charges exceptionnelles ..... (-)	66		(*150*)
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels (dotations +, utilisations -)	662		
D. Moins - values sur réalisation d'actifs immobilisés	663		
E. Autres charges exceptionnelles (ann. XIV, B)	664/8		*150*
F. Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration ..... (-)	669		
IX. Bénéfice de l'exercice avant impôts ..... (+)	70/66	*2 106*	*5 254*
Perte de l'exercice avant impôts ..... (-)	66/70		
IXbis. A. Prélèvements sur les impôts différés ... (+)	780		
B. Transfert aux impôts différés ..... (-)	680		
X. Impôts sur le résultat ..... (-) (+)	67/77	(*1 003*)	(*2 245*)
A. Impôts (ann. XV) ..... (-)	670/3	(*1 003*)	(*2 350*)
B. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	77		*105*
XI. Bénéfice de l'exercice ..... (+)	70/67	*1 103*	*3 009*
Perte de l'exercice ..... (-)	67/70		
XII. Prélèvements sur les réserves immunisées ..... (+)	789		
Transfert aux réserves immunisées ..... (-)	689		
XIII. Bénéfice de l'exercice à affecter ..... (+)	*(70/68)*	*1 103*	*3 009*
Perte de l'exercice à affecter ..... (-)	*(68/70)*		

TVA	402.049.855	C 6.

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. Bénéfice à affecter	70/69	1.103	3.009
Perte à affecter (-)	69/70		
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68	1.103	3.009
Perte de l'exercice à affecter (-)	68/70		
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	790		
Perte reportée de l'exercice précédent (-)	690		
B. Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
1. sur le capital et les primes d'émission	791		
2. sur les réserves	792		
C. Affectations aux capitaux propres (-)	691/2	(111)	(1.168)
1. au capital et aux primes d'émission	691		
2. à la réserve légale	6920		
3. aux autres réserves	6921	111	1.168
D. Résultat à reporter			
1. Bénéfice à reporter (-)	693		
2. Perte à reporter	793		
E. Intervention d'associés dans la perte	794		
F. Bénéfice à distribuer (-)	694/6	(992)	(1.841)
1. Rémunération du capital	694	992	1.841
2. Administrateurs ou gérants	695		
3. Autres allocataires	696		

3. ANNEXE

	Codes	Montants
I. ETAT DES FRAIS D'ETABLISSEMENT (rubrique 20 de l'actif)		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent	8001	
Mutations de l'exercice :		
. Nouveaux frais engagés	8002	
. Amortissements (-)	8003	
. Autres (+) (-)	8004	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	8005	
Dont : - Frais de constitution et d'augmentation de capital, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement	200/2	
- Frais de restructuration	204	

TVA	402.049.855	C 8.

III. ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES
(rubriques 22 à 27 de l'actif)

	Codes	1. Terrains et constructions *(rubrique 22)*	2. Installations, machines et outillage *(rubrique 23)*	3. Mobilier et matériel roulant *(rubrique 24)*
a) VALEUR D'ACQUISITION				
Au terme de l'exercice précédent	815	45 989	45 119	17 563
Mutations de l'exercice :				
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	816		60	2 701
. Cessions et désaffectations (-)	817			(761)
. Transferts d'une rubrique à une autre (+)(-)	818			296
Au terme de l'exercice	819	45 989	45 179	19 799
b) PLUS-VALUES				
Au terme de l'exercice précédent	820			
Mutations de l'exercice :				
. Actées	821			
. Acquises de tiers	822			
. Annulées (-)	823			
. Transférées d'une rubrique à une autre (+)(-)	824			
Au terme de l'exercice	825			
c) AMORTISS. ET REDUCTIONS DE VALEUR				
Au terme de l'exercice précédent	826	27 906	38 257	16 250
Mutations de l'exercice :				
. Actés	827	1 058	2 769	1 392
. Repris car excédentaires (-)	828			
. Acquis de tiers	829			
. Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)	830			(761)
. Transférés d'une rubrique à une autre (+)(-)	831			296
Au terme de l'exercice	832	28 964	41 026	17 177
d) VALEUR COMPT. NETTE AU TERME DE L'EX. (a)+(b)-(c)	833	17 025	4 153	2 622

	Codes	4. Location-financement et droits similaires *(rubrique 25)*	5. Autres immobilisations corporelles *(rubrique 26)*	6. Immobilisations en cours et acomptes *(rubrique 27)*
a) VALEUR D'ACQUISITION				
Au terme de l'exercice précédent	815	296		
Mutations de l'exercice :				
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	816			
. Cessions et désaffectations (-)	817			
. Transferts d'une rubrique à une autre (+)(-)	818	(296)		
Au terme de l'exercice	819			
b) PLUS-VALUES				
Au terme de l'exercice précédent	820			
Mutations de l'exercice :				
. Actées	821			
. Acquises de tiers	822			
. Annulées (-)	823			
. Transférées d'une rubrique à une autre (+)(-)	824			
Au terme de l'exercice	825			
c) AMORTISS. ET REDUCTIONS DE VALEUR				
Au terme de l'exercice précédent	826	296		
Mutations de l'exercice :				
. Actés	827			
. Repris car excédentaires (-)	828			
. Acquis de tiers	829			
. Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)	830			
. Transférés d'une rubrique à une autre (+)(-)	831	(296)		
Au terme de l'exercice	832			
d) VALEUR COMPT. NETTE AU TERME DE L'EX. (a)+(b)-(c)	833			
Dont : . Terrains et constructions	250			
. Installations, machines et outillage	251			
. Mobilier et matériel roulant	252			

IV. ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (rubrique 28 de l'actif)

	Codes	1. Entreprises liées	2. Entreprises avec un lien de participation	3. Autres entreprises
1. Participations, actions et parts		*(rubrique 280)*	*(rubrique 282)*	*(rubrique 284)*
a) **VALEUR D'ACQUISITION**				
Au terme de l'exercice précédent	835			1.301
Mutations de l'exercice :				
. Acquisitions	836			
. Cessions et retraits (-)	837			
. Transferts d'une rubrique à une autre (+)(-)	838			
Au terme de l'exercice	839			1 301
b) **PLUS-VALUES**				
Au terme de l'exercice précédent	840			
Mutations de l'exercice :				
. Actées	841			
. Acquises de tiers	842			
. Annulées (-)	843			
. Transférées d'une rubrique à une autre (+)(-)	844			
Au terme de l'exercice	845			
c) **REDUCTIONS DE VALEUR**				
Au terme de l'exercice précédent	846			
Mutations de l'exercice :				
. Actées	847			
. Reprises car excédentaires (-)	848			
. Acquises de tiers	849			
. Annulées à la suite de cessions et retraits (-)	850			
. Transférées d'une rubrique à une autre (+)(-)	851			
Au terme de l'exercice	852			
d) **MONTANTS NON APPELES**				
Au terme de l'exercice précédent	853			
Mutations de l'exercice (+)(-)	854			
Au terme de l'exercice	855			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a)+(b)-(c)-(d)	856			1 301
2. Créances		*(rubrique 281)*	*(rubrique 283)*	*(rubrique 285/8)*
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE PRECEDENT	857			12
Mutations de l'exercice :				
. Additions	858			
. Remboursements (-)	859			
. Réductions de valeur actées (-)	860			
. Réductions de valeur reprises	861			
. Différences de change (+)(-)	862			
. Autres (+)(-)	863			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	864			12
REDUCTIONS DE VALEUR CUMULEES SUR CREANCES AU TERME DE L'EXERCICE	865			

VI. PLACEMENTS DE TRESORERIE : AUTRES PLACEMENTS (rubrique 51/53 de l'actif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Actions et parts	51		
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681		
Montant non appelé (-)	8682		
Titres à revenu fixe	52		
dont émis par des établissements de crédit	8684		
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53		
avec une durée résiduelle ou de préavis :			
. d'un mois au plus	8686		
. de plus d'un mois à un an au plus	8687		
. de plus d'un an	8688		
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689		

VII. COMPTES DE REGULARISATION

	Exercice
Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important.	
Stand Batibouw 2000	*377*
Assurances à récupérer	*119*
Autres charges à reporter	*42*
Autres produits acquis	*28*

VIII. ETAT DU CAPITAL

	Codes	Montants	Nombre d'actions
A. CAPITAL SOCIAL			
1. Capital souscrit (rubrique 100 du passif)			
- Au terme de l'exercice précédent	8700	*35.950*	xxxxxxxxxxxxxxxxxx
- Modifications au cours de l'exercice :			
- Au terme de l'exercice	8701	*35 950*	xxxxxxxxxxxxxxxxxx
2. Représentation du capital			
2.1. Catégories d'actions			
Actions sans désignation de valeur nominale		*28.600*	*13.963*
Actions AFV		*7.350*	*3.675*
2.2. Actions nominatives ou au porteur			
Nominatives	8702	xxxxxxxxxxxxxxxxxx	*17.638*
Au porteur	8703	xxxxxxxxxxxxxxxxxx	

VIII. ETAT DU CAPITAL (suite)

	Codes	1. Montant non appelé (rubrique 101)	2. Montant appelé non versé
B. CAPITAL NON LIBERE			
Actionnaires redevables de libération			
.....		.....	.....
.....		.....	.....
.....		.....	.....
.....		.....	.....
.....		.....	.....
.....		.....	.....
.....		.....	.....
(suite éventuellement page)			
TOTAL	871		
		1. Montant du capital détenu	2. Nombre correspondant d'actions
C. ACTIONS PROPRES détenues par			
- la société elle-même	872	.....	.....
- ses filiales	873	.....	.....
D. ENGAGEMENTS D'EMISSION D'ACTIONS			
1. Suite à l'exercice de droits de CONVERSION			
. Montant des emprunts convertibles en cours	8740	.....	
. Montant du capital à souscrire	8741	.....	
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742		.....
2. Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION			
. Nombre de droits de souscription en circulation	8745		.....
. Montant du capital à souscrire	8746	.....	
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747		.....
E. CAPITAL AUTORISE NON SOUSCRIT	8751		
		1. Nombre de parts	2. Nombre de voix qui y sont attachées
F. PARTS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL	876	.....	.....
Dont : - détenues par la société elle-même	877	.....	
- détenues par les filiales	878	.....	

G. STRUCTURE DE L' ACTIONNARIAT DE L' ENTREPRISE A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES, telle qu' elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise : voir page

IX. PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

	Exercice
Ventilation de la rubrique 163/5 du passif si celle-ci représente un montant important.	
Provisions pour litiges	*1.450*

X. ETAT DES DETTES

A. VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE

	Codes	DETTES 1. échéant dans l'année (rubrique 42)	2. ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir (rubrique 17)	3. ayant plus de 5 ans à courir (rubrique 17)
Dettes financières	880	3 553	4 246	
1. Emprunts subordonnés	881			
2. Emprunts obligataires non subordonnés	882			
3. Dettes de location-financement et assimilées	883			
4. Etablissements de crédit	884	3 553	4 246	
5. Autres emprunts	885			
Dettes commerciales	886			
1. Fournisseurs	887			
2. Effets à payer	888			
Acomptes reçus sur commandes	889			
Autres dettes	890			
TOTAL	891	3 553	4 246	

B. DETTES GARANTIES
(comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

	Codes	DETTES (OU PARTIE DES DETTES) GARANTIES PAR 1. les pouvoirs publics belges	2. des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise
Dettes financières	892		
1. Emprunts subordonnés	893		
2. Emprunts obligataires non subordonnés	894		
3. Dettes de location-financement et assimilées	895		
4. Etablissements de crédit	896		
5. Autres emprunts	897		
Dettes commerciales	898		
1. Fournisseurs	899		
2. Effets à payer	900		
Acomptes reçus sur commandes	901		
Dettes fiscales, salariales et sociales	902		
1. Impôts	903	xxxxxxxxxxxxxxxxxx	
2. Rémunérations et charges sociales	904		
Autres dettes	905		
TOTAL	906		

C. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

	Codes	Exercice
1. **Impôts** (rubrique 450/3 du passif)		
a) Dettes fiscales **échues**	9072	
b) Dettes fiscales non échues	9073	2 696
c) Dettes fiscales estimées	450	
2. **Rémunérations et charges sociales** (rubrique 454/9 du passif)		
a) Dettes **échues** envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
b) Autres dettes salariales et sociales	9077	5 521

XI. COMPTES DE REGULARISATION

	Exercice
Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important.	
Charges à imputer	*74*
Loyers à reporter	*276*
Autres produits à reporter	*427*

XII. RESULTATS D'EXPLOITATION

A. CHIFFRE D'AFFAIRES NET (rubrique 70) : ventilation par catégorie d'activité et marché géographique **à communiquer en annexe au document normalisé,** dans la mesure où, du point de vue de l'organisation de la vente des produits et de la prestation des services relevant des activités ordinaires de l'entreprise, ces catégories et marchés diffèrent entre eux de façon considérable.

	Codes	Exercice	Exercice précédent
B. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (rubrique 74)			
Dont : Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740		
C1. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL			
a) Nombre total à la date de clôture	9086	*23*	*22*
b) Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	*21,6*	*19,1*
c) Nombre effectif d'heures prestées	9088	*37.058*	*32.201*
C2. FRAIS DE PERSONNEL (rubrique 62)			
a) Rémunérations et avantages sociaux directs	620	*25.313*	*20.865*
b) Cotisations patronales d'assurances sociales	621	*8.399*	*7.155*
c) Primes patronales pour assurances extralégales	622	*468*	
d) Autres frais de personnel	623	*931*	*616*
e) Pensions	624		
C3. PROVISIONS POUR PENSIONS (comprises dans la rubrique 635/7)			
Dotations (+); utilisations et reprises (-)	635		
D. REDUCTIONS DE VALEUR (rubrique 631/4)			
1. Sur stocks et commandes en cours			
. actées	9110		
. reprises (-)	9111		
2. Sur créances commerciales			
. actées	9112	*1.280*	*173*
. reprises (-)	9113		(*760*)
E. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (rubrique 635/7)			
Constitutions	9115	*900*	*39*
Utilisations et reprises (-)	9116	(*270*)	(*489*)
F. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION (rubrique 640/8)			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	*740*	*800*
Autres	641/8	*1*	*590*
G. PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE			
1. Nombre total à la date de clôture	9096		
2. Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	*0,2*	*1,2*
Nombre effectif d'heures prestées	9098	*392*	*2.253*
Frais pour l'entreprise	617	*319*	*1.774*

XIII. RESULTATS FINANCIERS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. AUTRES PRODUITS FINANCIERS (rubrique 752/9)			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats :			
- subsides en capital	9125		
- subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits, s'ils sont importants.			
Escomptes obtenus		12.364	12.161
Différences de change		169	615
Différence de paiement		319	
B. AMORTISSEMENT DES FRAIS D'EMISSION D'EMPRUNTS ET DES PRIMES DE REMBOURSEMENT	6501		
C. INTERETS PORTES A L'ACTIF	6503		
D. REDUCTIONS DE VALEUR SUR ACTIFS CIRCULANTS (rubrique 651)			
Actées	6510		
Reprises (-)	6511		
E. AUTRES CHARGES FINANCIERES (rubrique 652/9)			
Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances	653		
PROVISIONS A CARACTERE FINANCIER			
Constituées	6560		
Utilisées et reprises (-)	6561		
Ventilation des autres charges financières, si elles sont importantes			
Escomptes accordés		8.348	8.420
Frais de banque		201	258
Différences de change		43	3
Divers		368	151

XIV. RESULTATS EXCEPTIONNELS

	Codes	Exercice
A. Ventilation des AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS (rubrique 764/9), **s'ils sont importants.**		
B. Ventilation des AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES (rubrique 664/8), **si elles sont importantes.**		

XV. IMPOTS SUR LE RESULTAT

	Codes	Exercice
A. DETAIL DE LA RUBRIQUE 670/3		
1. Impôts sur le résultat de l'exercice	9134	1.003
a. Impôts et précomptes dus ou versés	9135	2.403
b. Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif (-)	9136	(1.400)
c. Suppléments d'impôts estimés (portés à la rubrique 450/3 du passif)	9137	
2. Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	9138	
a. Suppléments d'impôts dus ou versés	9139	
b. Suppléments d'impôts estimés (portés à la rubrique 450/3 du passif) ou provisionnés (portés à la rubrique 161 du passif)	9140	

XV. IMPOTS SUR LE RESULTAT (suite)

B. PRINCIPALES SOURCES DES DISPARITES ENTRE LE BENEFICE, AVANT IMPOTS, exprimé dans les comptes **,ET LE BENEFICE TAXABLE ESTIME,** avec mention particulière de celles découlant de décalages dans le temps entre le bénéfice comptable et le bénéfice fiscal (si le résultat de l'exercice en est influencé de manière sensible au niveau des impôts)

	Exercice
Dépenses non admises	*618*
Déduction pour investissements	*(92)*

C. INCIDENCE DES RESULTATS EXCEPTIONNELS SUR LE MONTANT DES IMPOTS SUR LE RESULTAT DE L' EXERCICE

D. SOURCES DE LATENCES FISCALES (dans la mesure où ces indications sont importantes pour l'appréciation de la situation financière de l'entreprise)

	Codes	Exercice
1. Latences actives	9141	
- Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	9142	
2. Latences passives	9144	

XVI. TAXES SUR LA VALEUR AJOUTEE ET IMPOTS A CHARGE DE TIERS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte :			
1. à l'entreprise (déductibles)	9145	*92.705*	*97.301*
2. par l'entreprise	9146	*117.356*	*121.852*
B. Montants retenus à charge de tiers, au titre de :			
1. précompte professionnel	9147	*6.596*	*5.384*
2. précompte mobilier	9148	*460*	*306*

XVII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
Garanties personnelles constituées ou irrévocablement promises par l' entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements de tiers	9149	
Dont :		
. Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise	9150	
. Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise	9151	
. Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise	9153	

XVII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (suite)

Le cas échéant, description succincte du régime complémentaire de pension de retraite ou de survie instauré au profit du personnel ou des dirigeants et des mesures prises pour en couvrir la charge

	Code	Exercice
Pensions dont le service incombe à l'entreprise elle-même :		
. montant estimé des engagements résultant pour l'entreprise de prestations déjà effectuées	9220	

. bases et méthodes de cette estimation

XVIII. RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION : voir page C 20.

XIX. RELATIONS FINANCIERES AVEC

A. LES ADMINISTRATEURS ET GERANTS

B. LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTROLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ETRE LIEES A CELLE-CI

C. LES AUTRES ENTREPRISES CONTROLEES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR LES PERSONNES CITEES SOUS B

	Codes	Exercice
1. Créances sur les personnes précitées	9500	
2. Garanties constituées en leur faveur.	9501	
3. Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur.	9502	

Conditions principales relatives aux postes 9500, 9501 et 9502.

	Codes	Exercice
4. Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable :		
- aux administrateurs et gérants.	9503	3.016
- aux anciens administrateurs et anciens gérants	9504	

TVA	402.049.855	C 21.

DECLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDES

A. **Informations à compléter par les entreprises soumises aux dispositions de l'arrêté royal du 6 mars 1990 relatif aux comptes consolidés des entreprises**

L'entreprise

. établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 6 mars 1990 relatif aux comptes consolidés des entreprises : ~~OUI~~ / NON [1]

. n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s) :

a. L'entreprise et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 9 de l'arrête royal précité : OUI / NON [1]

b. L'entreprise est elle-même filiale d'une entreprise mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation : OUI /NON [1]
Si oui :
. Justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 8, paragraphes 2 et 3 dudit arrêté :

. Nom, adresse complète du siége et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro de TVA ou numéro national de l'entreprise mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée :

B. **Informations à compléter par l'entreprise si elle est filiale ou filiale commune**

. Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro de TVA ou numéro national de l'(des)entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation [2] :

. Si l'(les)entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus [2] :

---

[1] Biffer ce qui ne convient pas.

[2] Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

TVA	402.049.855	C 22.

4. BILAN SOCIAL

Le cas échéant, le numéro sous lequel l'entreprise est inscrite à l'Office National de Sécurité Sociale (numéro ONSS) : 077-0287889-20

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise : 149.04 218.00

I. ETAT DES PERSONNES OCCUPEES

A. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

1. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	4. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Nombre moyen de travailleurs	100	20,2	3,1	21,6 (ETP)	19,1 (ETP)
Nombre effectif d'heures prestées	101	34.266	2.792	37.058 (T)	32.201 (T)
Frais de personnel	102	32.466	2.645	35.111 (T)	28.636 (T)
Montant des avantages accordés en sus du salaire	103	XXXXXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXXXXX	(T)	(T)

2. A la date de clôture de l'exercice

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	105	20	3	21,4
b. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	20	3	21,4
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
c. Par sexe				
Hommes	120	13	1	13,1
Femmes	121	7	2	8,3
d. Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	15	3	16,4
Ouvriers	132	5		5,0
Autres	133			

B. PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

Au cours de l'exercice

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Nombre moyen de personnes occupées	150	0,2	
Nombre effectif d'heures prestées	151	392	
Frais pour l'entreprise	152	319	

II. TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

A. ENTREES

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	205	4	1	4,8
b. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	210	3	1	3,8
Contrat à durée déterminée	211			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212	1		1,0
Contrat de remplacement	213			
c. Par sexe et niveau d'études				
Hommes : primaire	220			
secondaire	221	2		2,0
supérieur non universitaire	222			
universitaire	223			
Femmes : primaire	230	1		1,0
secondaire	231		1	0,8
supérieur non universitaire	232			
universitaire	233	1		1,0

B. SORTIES

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	305	3	1	3,8
b. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	310	1	1	1,8
Contrat à durée déterminée	311			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312	1		1,0
Contrat de remplacement	313	1		1,0
c. Par sexe et niveau d'études				
Hommes : primaire	320			
secondaire	321	2		2,0
supérieur non universitaire	322			
universitaire	323			
Femmes : primaire	330	1		1,0
secondaire	331		1	0,8
supérieur non universitaire	332			
universitaire	333			
d. Par motif de fin de contrat				
Pension	340			
Prépension	341			
Licenciement	342	2	1	2,8
Autre motif	343	1		1,0
Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendantes	350			

III. ETAT CONCERNANT L'USAGE, AU COURS DE L'EXERCICE, DES MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI

MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI	Codes	Nombre de travailleurs concernés 1. Nombre	Nombre de travailleurs concernés 2. Equivalents temps plein	3. Montant de l'avantage financier
1. Mesures comportant un avantage financier[1]				
1.1. Plan d'entreprise	400[2]			
- Hommes	*401*			
- Femmes	*402*			
1.2. Plan d'embauche des jeunes	403			
1.3. Bas salaires	404	7	7,0	37
1.4. Accords pour l'emploi 1995-1996	405[2]			
- Hommes	*406*			
- Femmes	*407*			
1.5. Plan d'embauche pour les chômeurs de longue durée	408	1	1,0	89
1.6. Maribel	409	5	5,0	30
1.7. Emplois de réinsertion (plus de 50 ans)	410			
1.8. Prépension conventionnelle à mi-temps	411			
1.9. Interruption complète de carrière	412			
1.10. Réduction des prestations de travail (interruption de carrière à temps partiel)	413			
2. Autres mesures				
2.1. Contrat de première expérience professionnelle	500			
2.2. Emplois - tremplin	501			
2.3. Stage des jeunes	502			
2.4. Conventions emploi - formation	503			
2.5. Contrat d'apprentissage	504			
2.6. Contrats de travail successifs conclus pour une durée déterminée	505			
2.7. Prépension conventionnelle	506			

Nombre de travailleurs concernés par une ou plusieurs mesures en faveur de l'emploi :

- total pour l'exercice	550	8	8,0
- total pour l'exercice précédent	560	7	6,9

IV. RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Total des initiatives en matière de formation des travailleurs à charge de l'employeur	Codes	1. Nombre de travailleurs concernés	2. Nombre d'heures de formation suivies	3. Coût pour l'entreprise
. Hommes	580			
. Femmes	581			

[1] Avantage financier pour l'employeur concernant le titulaire ou son remplaçant.

[2] Les rubriques 400 et 405 représentent les totaux de la ventilation Hommes / Femmes (400 = 401 + 402 et 405 = 406 + 407).

RESUME DES REGLES D'EVALUATION

I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions du chapitre II de l'arrêté royal du 8 octobre 1976 relatif aux comptes annuels des entreprises.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants : ../.....

Ces dérogations se justifient comme suit : ../.....;

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise : ../.....

Les règles d'évaluation [ont] [n'ont pas] été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent ; dans l'affirmative, la modification concerne : .....,

et influence [positivement] [négativement] le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de..... *BEF.*

Le compte de résultats [est] [n'a pas] été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur ; dans l'affirmative, ces résultats concernent :.....

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant : ../.....

[Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants[]Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants] : ../.....

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire : ../.....

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise : ../.....

II. Règles particulières

Frais d'établissement :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif : ../.....

Frais de restructuration :
Au cours de l'exercice, des frais de restructuration [~~ont~~] [n'ont pas] été portés à l'actif ; dans l'affirmative, cette inscription à l'actif se justifie comme suit : .....

.....

.....

Immobilisations incorporelles :
Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend ..... *BEF* de frais de recherche et de développement. La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill [est] [n'est pas] supérieure à 5 ans ; dans l'affirmative, cette durée se justifie comme suit : .../.....

.....

Immobilisations corporelles :
Des immobilisations corporelles [~~ont~~] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice ; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit : .....

.....

.....

Amortissements actés pendant l'exercice :

Actifs	Méthode L *(linéaire)* D *(dégressive)* A *(autres)*	Base NR *(non réévaluée)* R *(réévaluée)*	Taux en % Principal Min - Max	Taux en % Frais accessoires Min - Max
1. Frais d'établissement				
			-	-
			-	-
			-	-
2. Immobilisations incorporelles				
			-	-
			-	-
			-	-
3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux *				
	L	NR	3,33 - 4,50	-
	D	NR	3,00 - 3,00	-
			-	-
			-	-
			-	-
			-	-
4. Installations, machines et outillage *				
	L	NR	10,00 - 50,00	-
	D	NR	10,00 - 20,00	-
			-	-
			-	-
			-	-
			-	-
5. Matériel roulant *				
	L	NR	20,00 - 50,00	-
			-	-
			-	-
			-	-
			-	-
			-	-
6. Matériel de bureau et mobilier *				
	D	NR	20,00 - 20,00	-
	L	NR	20,00 - 33,33	-
	L	NR	20,00 - 20,00	-
			-	-
			-	-
			-	-
7. Autres immobilisations corporelles				
			-	-
			-	-
			-	-

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :
- montant pour l'exercice : ..... *BEF.*
- montant cumulé pour les immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 : ..... *BEF.*

* Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, le cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.

Immobilisations financières :

Des participations [ont] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice ; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit : ...../.....

Stocks :

Les stocks sont évalués à leur **valeur d' acquisition** calculée selon la méthode *(à mentionner)* du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la **valeur de marché** si elle est inférieure :

1. Approvisionnements : ...../.....
2. En-cours de fabrication - produits finis : ...../.....
3. Marchandises : ...FIFO.....
4. Immeubles destinés à la vente : ...../.....

Fabrications :

- Le coût de revient des fabrications [inclut] [n'inclut pas] les frais indirects de production.
- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an [inclut] [n'inclut pas] des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ ..... % leur valeur comptable. *(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).*

Commandes en cours d'exécution :

Les commandes en cours sont évaluées [au coût de revient] [au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux].

Dettes :

Le passif [~~comporte des~~] [ne comporte pas de] dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible : dans l'affirmative ces dettes [font] [ne font pas] l'objet d'un escompte porté à l'actif.

Devises :

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en *BEF* sur les bases suivantes : ...Au cours en vigueur au moment de la comptabilisation.....

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels : ...Les écarts de conversion sont pris en résultat ou portés en comptes de régularisation.....

Conventions de location-financement :

Pour les droits d'usage résultant de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif *(article 46bis, § 3 de l'arrêté royal du 8 octobre 1976)*, les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à : ..... *BEF.*

SUPERSANIT

Société Anonyme
Avenue des Princes 28
1300 WAVRE

Registre du Commerce de Nivelles numéro 33748
Numéro de T.V.A. 402.049.855.

RAPPORT DE GESTION.

Mesdames et Messieurs,

Conformément à l'article 77 des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous soumettre le rapport des activités et de la gestion de notre société durant l'exercice écoulé, clôturé au 31.12.99.

1. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS.

Ces commentaires sont basés sur le bilan après affectation des résultats et ceci sous réserve de leur approbation par l'assemblée générale.

Le projet des comptes annuels a été rédigé conformément aux dispositions des lois coordonnées sur les sociétés commerciales et à ses arrêtés d'exécution.

Ce projet est également conforme aux statuts de notre société ainsi qu'aux règles d'évaluation telles qu'elles ont été fixées par l'organe de gestion.

1.1 BILAN APRES AFFECTATION DES RESULTATS.

A noter la diminution de 2.457.959 BEF. en actifs immobilisés et l'augmentation de 110.924 BEF. des capitaux propres.

1.2 ANALYSES ET INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.

La solvabilité a légèrement augmenté, passant de 45.02% à 45.09%. Il en va de même pour le ratio cash-flow sur fonds propres qui atteint 12.49% alors qu'il était de 12.26% en 1998

402049855

2. EVENEMENTS IMPORTANTS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE.

Le conseil d'administration signale qu'il n'y a pas eu, depuis la date de clôture, d'événements qui seraient susceptibles de modifier de manière importante les résultats qui vous sont présentés ainsi que la situation financière de la société telle que reprise dans les comptes annuels.

3. RENSEIGNEMENTS QUANT AUX CIRCONSTANCES QUI POURRAIENT INFLUENCER SENSIBLEMENT LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE.

Nous ne prévoyons aucune circonstance qui puisse être citée ayant une répercussion sensible sur l'évolution future de notre société. Nous nous attendons donc à des résultats ultérieurs semblables à ceux de l'exercice sous revue.

4. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT.

Durant l'exercice écoulé, aucune activité n'a été effectuée en la matière.

5. AUGMENTATION DE CAPITAL/EMISSION D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES OU DE DROITS DE SOUSCRIPTION (WARRANTS).

Néant.

6. ACQUISITION DE NOS PROPRES ACTIONS.

Néant.

7. PRESTATIONS EXCEPTIONNELLES DU COMMISSAIRE.

Néant.

8. CHIFFRE D'AFFAIRES.

Le chiffre d'affaires est en baisse de 2.6% par rapport à l'exercice 1998.

9. AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS.

Nous vous proposons d'affecter le résultat comme suit :

A. Bénéfice à affecter :		+ 1.102.964
composé de		
- bénéfice de l'exercice à affecter	+ 1.102.964	
C. Affectation aux capitaux propres :		(-) 110.924
composé de		
- affectation aux réserves disponibles	(-) 110.924	
F. Bénéfice à distribuer :		(-) 992.040
composé de :		
- rémunération du capital	(-) 992.040	

A Wavre, le 5 mai 2000.

Signature : Jean-Pierre HUET
Président

Pierre SIMON
Administrateur-délégué

RAPPORT DU COMMISSAIRE-REVISEUR
SUR L'EXERCICE CLÔTURE LE 31 DECEMBRE 1999
PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES
DE LA SOCIETE ANONYME

SUPERSANIT
Avenue des Princes 28 – 1300 Wavre

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'exécution de la mission de révision qui nous a été confiée.

Nous avons procédé à la révision des comptes annuels établis sous la responsabilité du conseil d'administration de la société, pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 1999 dont le total du bilan s'élève à 146.574.358 BEF et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 1.102.964 BEF. Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques complémentaires requises par la loi.

Attestation sans réserve des comptes annuels

Nos contrôles ont été réalisés en conformité avec les normes de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises. Ces normes professionnelles requièrent que notre révision soit organisée et exécutée de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'inexactitudes significatives compte tenu des dispositions légales et réglementaires applicables aux comptes annuels en Belgique.

Conformément à ces normes, nous avons tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Les responsables de la société ont répondu avec clarté à nos demandes d'explications et d'informations. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, compte tenu des dispositions légales et réglementaires qui les régissent, les comptes annuels clôturés au 31 décembre 1999 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société et les informations données dans l'annexe sont adéquates.

Attestations et informations complémentaires

Nous complétons notre rapport par les attestations et informations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels :

- Le rapport de gestion contient les informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels;

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue et les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

- Nous ne devons vous signaler aucune opération qui serait conclue en violation des statuts ou de la loi sur les sociétés. L'affectation des résultats qui vous est proposée est conforme aux dispositions légales et statutaires.

- Nous estimons utile d'attirer l'attention des actionnaires sur les difficultés importantes que connaîtrait la société sans l'adaptation urgente de son organisation administrative et plus particulièrement de son système informatique. Nous signalons, toutefois, que le conseil d'administration, conscient de la situation, a pris depuis le début de l'année 2000 des dispositions.

Bruxelles, le 3 mai 2000.

S.C. DELOITTE & TOUCHE Reviseurs d'Entreprises
Représentée par
Brigitte Motte
Commissaire-reviseur